

13. Exposition de la numération parlée. On a donné un nom simple à chacun des neuf premiers nombres et l'on a dit : *un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf*. Chacun des neuf premiers nombres exprime des unités simples, ou unités du premier ordre.

Le nombre qui suit le neuvième est appelé *dix* ou *dizaine*.

Dix est l'unité du deuxième ordre et vaut dix unités du premier ordre.

On compte par dizaines comme on a compté par unités simples, et l'on dit : *une dizaine, deux dizaines, trois dizaines...*, *neuf dizaines* ; mais l'usage a remplacé ces mots par les suivants ; *dix, vingt, trente, quarante, cinquante, soixante, soixante-dix* ou *septante, quatre-vingt* ou *octante, quatre-vingt-dix* ou *nonante*.

On forme les noms des nombres compris entre deux dizaines consécutives, en joignant successivement au nom de chaque dizaine les noms des neuf premiers nombres. On dit : *vingt et un, vingt-deux, vingt-trois...*, *vingt-neuf, trente et un, trente-deux*, etc., jusqu'à *quatre-vingt-dix-neuf*. Cependant au lieu de : *dix-un, dix-deux, dix-trois, dix-quatre, dix-cinq, dix-six*, l'usage a adopté les expressions : *onze, douze, treize, quatorze, quinze et seize*.

Cent est l'unité du troisième ordre et vaut dix unités du deuxième ordre.

On compte par centaines comme on a compté par unités, et l'on dit : *une centaine, deux centaines...*, *neuf centaines*, ou plus simplement : *cent, deux cents, trois cents...*, *neuf cents*. On forme les noms des nombres compris entre deux centaines consécutives, en joignant successivement au nom de chaque centaine les noms de tous les nombres plus petits que *cent* ; on dit : *cent un, cent deux, cent trois, deux cent cinquante, sept cent soixante-cinq*, et l'on arrive ainsi à *neuf cent quatre-vingt-dix-neuf*.

Le groupe des trois premiers ordres d'unités constitue la première classe, celle des unités simples.